



Devis signé puis nouveau devis apres visite technique

Par puma88

bonjour j ais signe un devis en boutique pour un poele et son intalation devis soumis a sous reserve de visite technique suite a la visite technique j ai emis des reserves sur le materiel et son instalation pas adapter a mon logement et j ai demander un compte rendu de visite technique le commercant ne me la pas fournis mais il m a fait un nouveau devis qu il a envoyé par mail avec un autre poele et une autre instalation et un peu plus cher, legalement suis je toujours engagé avec le premier devis ??? pour me desister il me demande 25 pour cent de l accompte comme ecrit dans ses condition generale de vente est ce legale ??